

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 21 Octobre à 20h30

Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset (procuration à Patrick Moura),

Marie Joëlle Debaty (procuration à Marie Françoise Capelani),

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Catherine Gosseume (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 31 Août 2015 est accepté à l'unanimité.

1 - Convention matériel informatique bibliothèque : la Communauté de Communes du Pays de Nay met en place un réseau de prêt de livres afin de faciliter les échanges d'ouvrages entre les communes. Elle va mettre à disposition de la mairie d'Asson un ordinateur et une imprimante dédiés à cette opération. Si la gratuité de cette installation est assurée, la mairie aura à sa charge l'installation d'une prise Internet et d'une prise parafoudre. Adopté à l'unanimité.

2 - Rapport 2014 service de l'eau : le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPAN) a remis son rapport sur la qualité et l'exploitation de réseau d'eau. Ce document, consultable en mairie ou bien sur le site Internet du SEAPAN, a été validé par les élus d'Asson.

3 - Frais de reproduction des dossiers de marchés publics : les entreprises qui consultent les documents administratifs des marchés publics de la commune doivent s'acquitter d'un montant forfaitaire selon les dossiers. Lors des deux derniers chantiers, les sociétés ont versé la somme de 526 €. Le conseil municipal donne l'autorisation au maire d'encaisser cette somme.

4 - Participation aux frais de scolarité : la commune de Nay a fixé à 500 € le montant de la participation aux frais de scolarité de la Classe d'Insertion Scolaire (CLIS). Un élève habitant à Asson bénéficie de cet appui. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de verser cette somme à la commune de Nay puisque les groupes scolaires d'Asson ne sont pas en mesure d'assurer le parcours scolaire de cet enfant.

5 - Bornes de charges pour véhicules électriques : le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques va installer 127 bornes de recharges électriques dans le département. Asson va bénéficier d'une borne qui sera installée en face de la mairie sur la départementale, côté maison Seyres.

Patrick Moura relève que l'emplacement n'est pas optimal et qu'il peut être accidentogène. D'un cout total de 12 000 €, la participation financière de la commune sera de 2 400 €, avec des frais de fonctionnement annuels de 300 €.

Le projet est accepté à l'unanimité.

6 - SEAPAN intégration partielle commune de BRUGES : le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a accepté l'intégration de la commune de BRUGES-CAPBIS-MIFAGET au sein de la collectivité. Les élus d'Asson ratifient à l'unanimité cette décision. L'assainissement qui sera désormais géré par le syndicat du Pays de Nay couvre tout le centre village de Bruges et représente environ 3 kms de réseau et 200 abonnés.

7 - Marché école du Bourg : suite aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la commune d'Asson doit revoir l'ancrage du bâtiment. Le maire propose d'annuler l'appel d'offre lancé précédemment et d'engager une nouvelle procédure en tenant compte des nouvelles contraintes. Une étude du sol sera confiée au bureau GEOTEC. Selon le maire le coût de ces modifications ne devrait pas alourdir la facture prévisionnelle de 550 000 €. La livraison du bâtiment devrait se faire à la rentrée scolaire 2016.

15 conseillers acceptent cette proposition et 4 conseillers votent contre.

8 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'Ecole du Bourg : le cabinet d'architecte Artec-Graph, en charge du dossier de la cantine, estime à 4 963 € le supplément de sa prestation pour apporter les modifications au dossier.

La facture pour ce travail de l'architecte est pour l'instant de 36 958 € hors taxes.

Le conseil, avec 15 voix pour et 4 contre, accepte cet avenant.

Les décisions prises par la majorité lors de la présentation des deux derniers points nous renforcent dans l'idée que cette extension de l'Ecole du Bourg est trop onéreuse et mal gérée. Nous étions, dès le début, opposés à ce projet du maire. Nous avons logiquement voté contre le surcoût.

9 - SDEPA convention adhésion pour l'entretien de l'éclairage public : à compter du mois de janvier 2016, le dépannage de l'éclairage public est confié au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques. Cet engagement est pris pour une période de 3 ans. Chaque année le SDEPA va facturer la somme de 6 192 € pour la prestation, à laquelle vont s'ajouter, en 2016, 6 200 € pour le remplacement de 2/3 des ampoules.

L'unanimité est acquise pour ce point.

10 - GROUPAMA règlement sinistres : le toit de la salle des sports a subi des dommages lors des derniers épisodes pluvieux. La société d'assurance a adressé un chèque de 1 380 € pour couvrir les dégâts. Le conseil donne l'autorisation au maire pour encaisser cette somme.

11 – Motion de soutien : Le conseil municipal apporte son soutien total à l'entreprise Charpente Industrielle qui se bat pour retrouver un repreneur.

Questions diverses :

Le maire annonce la tenue d'un prochain conseil municipal sur l'extension de périmètre du Pays de Nay.

Il présente le programme des fêtes de la Saint Martin le dimanche 7 Novembre : messe à 10h30 et dépôt de gerbes au Monument aux Morts à 11h30.

La cérémonie du mercredi 11 novembre sera avancée au dimanche 7 novembre 2015 et couplée avec les fêtes patronales.

Patrick Moura trouve irrespectueux de modifier la date de la commémoration de l'Armistice de la Guerre 1914-1918 qui reste une date historique et qui lui semble être galvaudée en l'assimilant, au gré des années, à la fête locale.

Patrick Moura s'étonne de la présence de poules dans le bassin de rétention de la ZAC (Zone D'aménagement Concertée). Le maire assure qu'il se rendra sur place.

Michel Aurignac demande quel type de matériel est implanté à côté du pont en direction d'IGON. Le maire déclare qu'il s'agit d'une station d'alerte de crue de l'Ouzom. La mise en place de ce dispositif avait été votée par le précédent conseil en Août 2012.

Séance levée à 21 h 45.

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura, Corinne Panatier.